

Liberté Égalité Fraternité



Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest Mission de coordination des politiques de la mer et du littoral

> Nantes et Brest, le N° 0-12601-2025/PREMAR ATLANT/AEM/NP

Les préfets coordonnateurs de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest

à

destinataires in fine

OBJET

: invitation au conseil maritime de façade Nord Atlantique - Manche Ouest.

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer ou à vous faire représenter à la séance du conseil maritime de façade (CMF) Nord Atlantique - Manche Ouest (NAMO) qui se tiendra :

le mardi 25 novembre 2025 de 14h00 à 16h30 à la Préfecture maritime de l'Atlantique à Brest

Un café d'accueil vous sera proposé à partir de 13h30. L'émargement et la remise des pouvoirs non envoyés au préalable, se feront de 13h30 à 14h00.

L'ordre du jour portera sur les grands enseignements des consultations sur le projet de stratégie de façade maritime et sur les livrables finalisés de la stratégie en résultant.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre, pour le vendredi 14 novembre 2025, le coupon de participation ou mandat (annexe l) à l'adresse suivante :

cmfnamo@developpement-durable.gouv.fr

BCRM de Brest - Préfecture maritime de l'Atlantique CC 46 - 29240 Brest CEDEX 9 aem@premar-atlantique.gouv.fr

Dossier suivi par : GGEM

1/7

En préparation de cette réunion, les documents de séance, comportant notamment l'ordre du jour détaillé, seront téléchargeables sur le site internet de la DIRM NAMO.

La DIRM NAMO, qui assure le secrétariat du CMF, se tient à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire

Le préfet maritime de l'Atlantique

Fabrice Rigoulet-Roze

Jean-François Quérat

ANNEXE I

COUPON À RETOURNER avant le vendredi 14 novembre 2025

cmfnamo@developpement-durable.gouv.fr

Conseil maritime de façade Nord Atlantique-Manche Ouest à la Préfecture de l'Atlantique à Brest Mardi 25 novembre 2025 à 14h00

Fiche de participation

Nom structure :			
	*	∵ • •	

Courriel:

Membre du collège (à préciser) :

- ☐ État et établissement publics
- □ Collectivités territoriales et leurs groupements
- ☐ Activités professionnelles et entreprises
- ☐ Salariés des entreprises
- ☐ Usagers de la mer et du littoral et associations de protection de l'environnement littoral ou marin
- □ Personnes qualifiées

Représentation (1) (d'un membre du CMF empêché)

Article 2 du règlement intérieur : « Les personnes se présentant à une séance du conseil au titre d'une collectivité, d'un organisme ou d'une structure ..., à la place de la personne normalement désignée pour siéger, doivent fournir au plus tard en début de séance au secrétariat du conseil la délégation les désignant. »

Donne délégation à :
Nom - Prénom :
Téléphone :
Courriel:
pour me remplacer au CMF le mardi 25 novembre 2025 et prendre en mon nom toutes les décisions nécessaires.
Signature :
Pouvoir (1) (délégué d'un membre à un autre membre du même collège)
Article 2 du règlement intérieur : « Les membres titulaires du mandat d'un autre membre, obligatoirement du même collège, doivent fournir au plus tard en début de séance au secrétariat du conseil le mandat du mandataire ; Nul ne peut détenir plus d'un mandat ».
Donne mandat <u>à un membre de son collège</u> :
Nom - Prénom :
Collège :
Téléphone :
Courriel:
Signature :

⁽¹⁾ Rappel: Les représentations ou pouvoirs (mandats) doivent être libellés au nom du bénéficiaire et non pas être remis vierges

LISTE DES DESTINATAIRES

Collège « État et établissements publics » :

- M. le préfet de la région Bretagne et d'Ille-et-Vilaine
- M. le préfet des Côtes d'Armor
- M. le préfet du Finistère
- M. le préfet du Morbihan
- M. le préfet de la Vendée
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre Val de Loire, au titre du bassin Loire-Bretagne
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne
- Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire
- Mme la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest
- M. le commandant de la zone maritime Atlantique
- M. le directeur du centre Bretagne de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
- M. le délégué de rivage du conservatoire du Littoral de la délégation Centre-Atlantique
- M. le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- Mme la directrice régionale de l'office français de la biodiversité des Pays de la Loire
- M. le directeur du service hydrographique et océanographique de la marine
- M. le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays-de-la-Loire
- Mme la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bretagne

Collège des « collectivités territoriales et de leurs groupements » :

- M. le président du conseil régional de Bretagne
- Mme la présidente du conseil régional des Pays-de-la-Loire
- M. le président du conseil départemental des Côtes d'Armor
- M. le président du conseil départemental du Finistère
- M. le président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
- M. le président du conseil départemental de la Loire-Atlantique
- M. le président du conseil départemental du Morbihan
- M. le président du conseil départemental de la Vendée
- M. Erven LEON, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 22)
- M. Jean-Luc TANNEAU, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 29)
- M. Gilles LURTON, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 35)
- M. Claude CAUDAL, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 44)
- M. Pascal PUISAY, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 56)
- M. Serge KUBRYK, représentant l'association nationale des élus du littoral (ANEL 85)
- M. Frédéric LE MOULLEC, représentant intercommunalités de France (intercommunalités de France 22)
- M. François CUILLANDRE, représentant intercommunalités de France (intercommunalités de France 29)
- M. Pascal GUICHARD, représentant intercommunalités de France (intercommunalités de France 35)
- M. David SAMZUN, représentant intercommunalités de France (intercommunalités de France 44)

- M. Jean-Michel BONHOMME, représentant intercommunalités de France (intercommunalités de France 56)
- M. Yannick MOREAU, représentant intercommunalités de France (intercommunalités de France 85)

Collège « activités professionnelles et entreprises » :

- M. le président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne
- M. le président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne
- M. le président et un membre du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
- M. le président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays-de-la-Loire
- M. le président du Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Nord
- M. le président du Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud
- M. le président du Comité régional de la conchyliculture des Pays-de-la-Loire
- Mme Agnès GARÇON, représentante d'Armateurs de France
- M. Frédéric SUIRE, représentant l'Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction
- M. Stéphane Alain RIOU, représentant le Syndicat national des énergies renouvelables
- M. le président du directoire du Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire
- M. ou Mme le représentant de l'Union des ports de France
- M. Michaël QUERNEZ, représentant la Fédération française des ports de plaisance
- M. Guillaume ARNAULD des LIONS, représentant de la Fédération nationale des industries nautiques
- Mme Marie-Christine MECHET, représentante du Groupement des industries de construction et activités navales
- M. le président de l'association Nautisme en Bretagne
- M. Antoine MONTEILLET, représentant France Énergie Éolienne
- Mme Carole PITOU-AGUDO, déléguée régionale du Réseau de transport d'électricité Ouest
- M. le directeur du Pôle mer Bretagne Atlantique

Collège « des salariés des entreprises » :

- M. Guy JOURDEN, représentant le syndicat « Confédération générale du travail »
- M. Loïc BEAUMARD, représentant le syndicat « Force ouvrière »
- M. Armand QUENTEL, représentant le syndicat « Confédération française démocratique du travail »
- M. ou Mme le représentant du syndicat « Confédération française des travailleurs chrétiens »
- M. Erwan GUGUEN, représentant le syndicat « Confédération française de l'encadrement confédération générale des cadres »

Collège « des usagers de la mer et du littoral des associations de protection de l'environnement littoral ou marin » :

- M. Bruno LEBRETON, représentant la Fédération française de voile
- M. Laurent DUBOST, représentant la Fédération française d'études et de sports sous-marins, comité interrégional Bretagne et Pays de la Loire
- M. Jacques THIOLAT, représentant la Fédération française de canoë kayak et sports de pagaie
- M. Christophe GOUMAS, représentant la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer

- M. Jean-Claude BRIENS, représentant l'Union nationale des associations de navigateurs de Bretagne
- M. le président de l'Union nationale des associations de navigateurs des Pays-de-la-Loire
- M. Pierre-André FARQUE, représentant la Ligue pour la protection des oiseaux
- Mme Élodie MARTINIE-COUSTY, représentant l'Association France Nature Environnement
- Mme Mireille BOURDON, représentante de l'Association France Nature Environnement Pays-de-la-Loire
- M. Denez L'HOSTIS, représentant l'Association Bretagne Vivante
- M. Christophe LE VISAGE, représentant l'association Eaux et rivières de Bretagne
- M. le président de l'association Estuaire Loire Vilaine
- M. Alain DOARE, représentant la fédération maritime (maison de la mer à Nantes)
- M. le président de l'association des lles du Ponant

- Personnalités qualifiées :

- M. David RIOU, Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Bretagne
- Mme Marie-Thérèse BONNEAU, présidente du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional des Pays-de-la-Loire
- M. Eric FOULQUIER, Université de Bretagne Occidentale
- M. Rémi MONGRUEL, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer de Brest
- M. Brice TROUILLET, Institut de Géographie et d'Aménagement (IGARUN)

Copies:

- M. le secrétaire général de la mer.
- Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire Atlantique
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- Mme la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne
- M. le préfet de la région Normandie et de Seine-Maritime
- M. le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et de Gironde
- M. le préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône
- M. le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
- M. le préfet maritime de la Méditerranée